

Décision de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) :

Lausanne, le 29 juin 2018

Lors de l'Assemblée des Délégués des Assurés (ADA) de la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) du 28 juin 2018, le Conseil d'Administration a informé les délégué-e-s de la décision prise par l'AsSO de confirmer, sur la base du plan de financement actualisé soumis en avril, l'approbation de la poursuite de la gestion de la CPEV sous le régime de la capitalisation partielle.

Cette communication vient clore ce chapitre qui a vu la fonction publique devoir se mobiliser activement et qui a conduit les organisations syndicales et le Conseil d'Etat à d'intenses discussions. La FSF salue cette décision apportant un calme bienvenu qui permettra aux partenaires sociaux de poursuivre les travaux en vue de la prochaine échéance qui se profile déjà à l'horizon 2022.

Notre fédération mettra tout en œuvre durant le délai ainsi accordé pour permettre de pérenniser les conditions de retraite des employé-e-s de l'Etat, et entend participer de manière active aux échanges qui reprendront bientôt sur ce sujet.

Le secrétariat fédératif de la FSF